

## CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L' EI « DASTROY MELISSA »:

### PRESENTATION :

Dastroy Mélissa , DMV , diplômée en juin 2017 ( Université de Liège). Formation en ostéopathie au sein de l'AVETAO ( 2019-2021).  
Membre EVSO B

Moyen de contact :

Par téléphone ou sms au 0630910675 pendant les horaires d'ouverture

Par mail 24h/24H : [melissa.docosteo@gmail.com](mailto:melissa.docosteo@gmail.com)

Je vous recontacte dès que possible.

### HORAIRES :

Consultation à domicile ou en clinique vétérinaire partenaire sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 19h.

### PRESTATIONS EFFECTUEES :

Consultation de médecine manuelle vétérinaire ( ostéopathie) uniquement.

Prévoir 45 minutes à 1 heure pour la première consultation ou la consultation de suivi annuelle.

Prévoir 30 minutes pour une consultation de suivi.

### PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Pratique exclusive en médecine manuelle. En cas d'urgence, ou pour une pathologie ne relevant pas de l'ostéopathie , veuillez contacter directement votre vétérinaire traitant.

### ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement traitées sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Equidés

### CONDITIONS TARIFAIRES

Le total à régler comprend le déplacement à votre domicile et la TVA. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

**Chien / chat :** 70 euros TTC hors déplacement pour la première consultation ou la consultation de suivi annuelle. 40 euros TTC hors déplacement pour une consultation de suivi dans le cadre d'un accident, d'une boiterie ou d'une maladie chronique.

**Equidés :** 95euros TTC hors déplacement pour une première consultation , consultation orthopédique ou consultation de suivi annuel.

60 euros TTC hors déplacement pour une consultation de suivi en cas de boiterie ( après première consultation) ou maladie chronique.

**NACs :** 50 euros TTC hors déplacement pour une première consultation ou consultation de suivi annuel.

30 euros TTC hors déplacement pour une consultation de suivi dans le cadre d'un accident, d'une boiterie ou d'une maladie chronique.

Un devis sera effectué au cas par cas pour le déplacement..

Si plusieurs animaux sont à voir dans une même famille : tarif dégressif. Devis sur demande.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV grand est :

0972617134

BP74140 57040 Metz Cedex 1

[Cro.grand-est@ordre.veterinaire.fr](mailto:Cro.grand-est@ordre.veterinaire.fr)

---

## RCP

AVIVA, SARL POULNOT HAGOPIAN DARBIER

AVIGNON PALAIS

BP 40202

30402 VILLENEUVE AVIGNON CEDEX

Tél. : 0490159100

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr Dastroy Mélissa ( DMV) . Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, , CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT :

Tout traitement peut comporter des risques. Le propriétaire sera informé de ces risques. Une décision sera prise selon la balance bénéfique/ risque, en accord avec le propriétaire de l'animal.

---

## DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de votre animal, veuillez contacter votre vétérinaire traitant pour la gestion du corps.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés en consultation à la condition qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les Animaux errants ne peuvent pas être pris en charge faute de local pour les accueillir. Veuillez contacter les services communaux.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut-être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

Les moyens de règlement acceptés : Carte bleu (à privilégier) ou espèce.

Les chèques ne sont pas acceptés.